

Séance du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Pouvoir : Mr Pernet à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

Délibération n°20230310_014

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget Commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **63 099,03**
- un excédent reporté de **30 000,00**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **93 099,03**

- un excédent d'investissement de **139 047,42**
- un déficit des restes à réaliser de **101 273,25**
- un excédent reporté de **125 960,30**

Soit un excédent d'investissement cumulé de : **163 734,47**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **93 099,03**
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT **25 000,00**
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **68 099,03**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT **265 007,72**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

